

# LA CONSERVATION PRÉVENTIVE

**1** La conservation préventive regroupe l'ensemble des actions entreprises indirectement sur les biens culturels. Elle agit sur leur environnement afin d'en retarder la détérioration ou d'en prévenir les risques d'altération. Ces interventions permettent de favoriser ou de créer les conditions optimales de préservation du patrimoine culturel, compatibles avec son usage social.

**2** Le conservateur-restaurateur diplômé en conservation préventive (Master 2 de conservation préventive, université de Paris I Panthéon-Sorbonne) propose des partenariats adaptés aux besoins et aux moyens des structures ayant la responsabilité de collections (musées, bibliothèques, archives, collectivités territoriales, associations de patrimoine). De plus, chaque conservateur-restaurateur peut fournir des conseils en conservation préventive dans sa propre spécialité (arts graphiques, peinture, sculpture, textile, etc.)

**3** Sous forme de missions *in situ* et d'assistance technique, le prestataire peut :

- Fournir des données matérielles tirées de l'observation des collections : chiffrage des collections, évaluation de leur état de conservation, constitution de bases de données pour le suivi, inventaires sélectifs, etc. ;
- Suivre des projets architecturaux : évaluation de l'état des bâtiments du point de vue de la conservation préventive, rédaction de propositions d'amélioration ;
- Contribuer à la programmation architecturale d'un nouveau bâtiment ou d'un site réaménagé ;
- Apporter des informations techniques concernant les matériaux ou les bonnes pratiques recommandées en matière de conservation préventive ;
- Conseiller et donner des avis techniques pour l'exposition, le stockage et le conditionnement des objets ;
- Aider à la programmation de mouvement de collections : transport, prêts, déménagement ;
- Aider à la gestion du climat (humidité, température) ;
- Aider à la gestion de l'infestation (insectes, moisissures) ;
- Organiser et suivre les chantiers de collections : conception, conseils et validation des procédures, encadrement du personnel, suivi des traitements ;
- Former le personnel aux techniques de la conservation préventive : manipulation des collections, dépoussiérage, emballage, marquage, organisation de réserves, contrôle du climat, de la lumière et des infestations, protection et sécurité, etc. ;
- Se rendre disponible pour étudier toute question relative à la conservation matérielle des collections.

Pour tout renseignement, consultez l'annuaire des professionnels sur :

[www.ffcr.fr](http://www.ffcr.fr)